

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250804

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit août à 20h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson (Evaillé) en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, DUPIN Christian,
20 août 2025 GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin,
LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MERCIER Marc,
NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes
Date d'affichage BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, JUMERT Annie,
20 août 2025 LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine,
RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEBERT Philippe
En exercice : 42 M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
Présents : 23 Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. VADÉ Prosper
Votants : 32 Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à M. GUIBERT Aris
M. LEROY Michel donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme MENU Catherine donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice
Mme BESNIER Claire
M. CHABILLANT Jean-Luc
M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud
M. JAMOIS Xavier
M. MARIAIS Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis
Mme STERBA Éléonora

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20250828-20250804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

**ZONE DU BRAY DE VIBRAYE
ACHAT DE PARCELLES**

Monsieur le Président expose que la communauté de communes, doit acquérir les parcelles AL N°375 d'une contenance de 77 m², AL N°377 d'une contenance de 18 m² et AL N°379 d'une contenance de 57 m² située ZA du Bray à Vibraye afin d'être propriétaire des réseaux souterrains et de pouvoir y accéder.

Le prix d'achat est estimé à 3,60€ le m² Hors TVA sur marge, le montant de l'achat sera de 547.20 € Hors TVA sur marge.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'achat des parcelles situées sur la zone d'activités du Bray, cadastrée section AL n°375, AL n°377 et AL n°379 pour une superficie totale de 152 m² au prix de 3,60€ le m² hors tva sur marge, soit 547.20 € HT, au profit des entreprises Techniprofil, SCI RD2L et de Monsieur Eric TABURET en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, maitre HAEUW, située à Vibraye,
- **PRÉCISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 août 2025

La secrétaire de séance,

Candy RENARD



P/Le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS